

SOULIGNÉ-SOUS-BALLON

Le petit courrier



Numéro 17 - Janvier 2015



Le mot du maire

Depuis les élections au printemps 2014, la nouvelle équipe qui m'accompagne pour ce mandat a pris ses marques. Les commissions ont été installées, les conseils municipaux se sont enchaînés à raison d'un par mois, et vous trouverez dans ce bulletin d'information une synthèse des principaux dossiers traités. La mise en place de la réforme des rythmes scolaires, avec l'ajout de la matinée d'école le mercredi matin, a nécessité du temps et de l'énergie. Les 3h00 de temps d'animation périscolaire par semaine ont désormais pris leurs rythmes de croisière. Il a fallu pour cela recruter une équipe d'animation composée de 8 personnes (5 agents communaux à temps partiels et 3 animateurs extérieurs). Les activités proposées sont gratuites, et près de 110 enfants y sont inscrits chaque semaine. Le début de l'année 2015 sera consacré à l'analyse de cette réforme et de son impact, afin de maintenir, moduler ou changer notre organisation pour la rentrée de septembre prochain.

Un chantier démarré avec le mandat précédent va se terminer au printemps 2015. Je veux parler de l'éclairage public. En effet, retardée de près d'une année suite à une interruption de chantier, l'installation des nouveaux candélabres rue Saint Martin, allée de l'Etrillon, chemin des Perrières, rue Charles Letailleur et sur le long de la piste piétons/vélos de la Grande Rue vers Ballon sera bientôt une réalité. Il s'agira de candélabres d'un style nouveau, adaptés à la technologie LED, moins consommateurs d'énergie. Dans cette optique d'économie d'énergie, et à compter du 19 janvier 2015, l'éclairage du bourg sera également modifié : l'extinction sera complète de 23h00 à 6h00.

A l'heure où les dotations de l'Etat sont en baisse, il nous faudra travailler les prochains budgets avec rigueur, et toutes les sources d'économies sur le fonctionnement seront recherchées. Nous poursuivons par ailleurs nos investissements, peut-être plus étalés dans le temps. Une réflexion est en cours avec mes collègues maires des Portes du Maine, afin d'envisager des pistes de mutualisation (achats groupés, partage de services, ...). Tout en gardant l'identité, l'originalité de nos communes, cette force du collectif ne pourra être que bénéfique pour une bonne gestion communale, mais aussi pour maintenir la vitalité de notre territoire.

Je vous présente mes meilleurs vœux de bonheur et de bonne santé pour 2015.

David Chollet, Maire



Le point sur ... la maison de santé

Vous retrouverez dans ce bulletin municipal une actualité particulière traitée par la communauté de communes. Pour ce 1er numéro du mandat, un zoom est fait sur la future maison de santé de Ballon.

Les 5 médecins installés au cabinet médical de Ballon s'installeront en 2016 dans des nouveaux locaux. Ils seront associés, dans un même lieu, à d'autres professions paramédicales : infirmières, podologue, kinésithérapeute.

Les plans du futur bâtiment sont arrêtés, et la construction va débuter courant 2015. Il s'agira d'une réhabilitation et d'une large extension de l'actuel cabinet infirmier situé place de la République à Ballon. Spacieux, confortable, avec une gestion optimisée des espaces, ce projet correspond aux attentes des professions médicales et des élus. Il s'inscrit dans le cadre d'un projet de santé commun entre les communautés de communes des Portes du Maine et de Rives de Sarthe.

Cette maison de santé, associée à celle actuellement en construction à Sainte-Jamme (financée par les Rives de Sarthe), répond à une organisation mutualisée de l'offre de soins. Le futur cabinet de Ballon ouvrira avec 5 médecins, celui de Sainte-Jamme avec 3. Ces espaces modernes sont configurés pour accueillir des médecins supplémentaires, nécessaires pour assurer les futurs départs en retraite, mais aussi pour permettre à tous les habitants de disposer d'un accès correct aux soins.

Ce projet est entièrement financé par la communauté de communes, avec les subventions de l'Etat, la Région et du Conseil Général.

Plus d'infos sur www.cc-portesdumaine.fr

MAIRIE (Heures d'ouverture au public)

Lundi 9h-12h - Mardi 14h-18h - Mercredi 9h-12h
Jeudi 14h-18h - Vendredi 9h-12h - Samedi 9h-12h

AGENCE POSTALE

Mardi 9h-12h - Mercredi 9h-12h - Jeudi 13h45-16h45
Vendredi 9h-12h - Samedi 9h-12h (semaines paires)

BIBLIOTHÈQUE

Mercredi 14h-17h - Vendredi 16h-18h30 - Samedi 10h-12h

URGENCES

Pompiers 18 - Gendarmerie 17 - SAMU 15

Service des eaux (Véolia) : 0969 32 35 29

ERDF : 09 726 750 72



Le Conseil Municipal 2014-2020



David CHOLLET

MAIRE

Président de la communauté de communes
des Portes du Maine



Francis LETAY

1^{er} Adjoint

Commissions

1-2-9-10-11*-12-17-19-22-24



Cyrille GUELFF

2^e Adjoint

Commissions

1-2-11-13*-16*-17-19-20 25*



Nelly CABARET

3^e Adjointe

Commissions

10-12-13-14*-15-17-18-21



Delphine BEAUMONT

Commissions

8-13-16-21-25



Cyrille FROGER

Commissions

2-9-11-12-13-14-21-26



Chantal GRATEDOUX

Commissions

13-18-19-25



Vincent LAUNAY

Commissions

1-2-7-9-10-11-12-16-22



Patrice LAURENT

Commissions

8-13-14-16-17-19-20-21



Nathalie MORTIER

Commissions

13-15-18



Véronique POIRIER

Commissions

13-15-16-17-18-21*-23



Olivier POMMIER

Commissions

1-4-6-11-14-20



Emilie PRENANT

Commissions

5-10-14-15-18-19



Christelle RENAULT

Commissions

5-14



Fabien TORTEVOIS

Commissions

11-13-15-18-19-20-27

Listes des diverses commissions communales

- 1- Syndicat intercommunal des Fontenelles.
- 2- Syndicat intercommunal du Bassin de l'Orne Saosnoise.
- 3- Comité National d'Action Sociale.
- 4- Correspondant défense.
- 5- Correspondants Sécurité Routière.
- 6- Correspondant défense civile.
- 7- Référent «SAGE».
- 8- Commission attribution logement Sarthe Habitat.
- 9- Groupe local Zones Humides.
- 10- Commission pour le suivi de l'entretien des anciens biens de l'Association Foncière de Remembrement de Souligné-sous-Ballon.
- 11- Commission voirie, accessibilité, bâtiments et équipements communaux, espaces verts, environnement et agriculture.
- 12- Commission urbanisme et aménagement de l'espace.
- 13- Commission Affaires scolaires, restaurant scolaire, accueil périscolaire et petite enfance.
- 14- Commission vie associative, sport, jeunesse, culture et tourisme.
- 15- Commission commerces et activité économique.
- 16- Commission Communication.
- 17- Commission finances.
- 18- Commission embellissement.
- 19- Commission d'appel d'offres à caractère permanent.
- 20- Commission des marchés en procédure adaptée permanente.
- 21- Commission administrative du Centre Communal d'Action Sociale
- 22- Référents «Tempête».
- 23- Représentant pour Siéger au sein du CA d'Estim.
- 24- Représentant au sein de SOS EMPLOI
- 25- Comité de pilotage des Temps d'Activités Périscolaires.
- 26- Délégués au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).
- 27- Délégué au sein de la Commission Intercom. pour l'accessibilité des personnes handicapées (CIAPH).

* Vice-président de la commission.

Le personnel communal

Un secrétariat à votre service

On ne les présente plus depuis des années, Sonia Beauclair et Stéphanie Collet s'activent dans le secrétariat de la mairie de Soulligné-sous-Ballon. Rien ne les effraie, cartes d'identité, cartes grises, cantine, accueil, permis de construire, bref tous les services administratifs qui vous sont utiles pour la vie de tous les jours. Et ces tâches administratives se conjuguent avec la commande et la gestion des aliments pour le restaurant scolaire, la comptabilité de notre commune, etc... Elles sont à votre écoute et vous accueillent aux heures d'ouvertures de la Mairie. Un service de proximité pour les habitants.

Les agents d'entretien

ASoulligné, l'entretien des locaux est confié à Marie-Ange Bizeray et Marie-Odile Gourdin :

Elles sont deux, armées de leurs éponges, balais, serpillères et de produits ménagers. Elles brique les locaux communaux, écoles, Mairie, salles associatives, salle des fêtes, etc... Leur présence quotidienne nous permet d'utiliser des locaux propres et agréables.



Le service technique

Comme chaque année, avec la fin de l'automne et l'hiver qui arrive, Jean-Luc Besnard et Miguel Dechère sont sollicités aux quatre coins de la commune. Parés de leurs habits bleu et jaune fluo, ils traquent les feuilles mortes, les déchets, les branches mortes, entretien des bâtiments, tontes, entretien général, etc..., pour rendre notre commune la plus accueillante possible, malgré des conditions météo qui ne leur facilitent pas souvent la tâche. Pour les

aider dans leur quotidien, ne jetons plus nos papiers par terre, mettons les directement dans les poubelles.



L'agence postale communale

Toujours avec le sourire, Alexandra Yzeux vous accueille dans l'agence aux heures d'ouvertures. Elle facilitera vos démarches postales, courriers, colis, recommandés, retrait ou dépôt d'espèces. C'est un service encore une fois de proximité qui permet de rendre la vie au quotidien plus facile pour les Soullignéens.

Mardi : 9h-12h
Mercredi : 9h-12h
Jeudi : 13h45-16h45
Vendredi : 9h-12h
Samedi (1 semaine sur 2) : 9h-12h



Les ATSEM

Achacun sa nouveauté, l'équipe d'ATSEM se renforce pour cette rentrée 2014/2015, avec une nouvelle recrue. Laurence Gaulupeau et Brigitte Prou ont accueilli Angéline Billaudaz qui les renforce en temps d'ATSEM le mercredi matin, et sur l'accueil périscolaire du matin et du soir. Cette équipe, très sollicitée par les élèves, encadrera la surveillance du temps de restauration avec Sonia Beauclair. Nous leur souhaitons également une bonne année scolaire 2014/2015.

Les nouveautés du restaurant scolaire

Qui dit école, dit cantine. Eh oui !!, notre Mario Bros des cuisines (comme le surnomme les élèves) a repris du service, pour donner aux enfants le goût et les saveurs des aliments au naturel. Cette nouvelle année de restauration scolaire, vise à réduire de manière significative l'utilisation de boîtes de conserves. C'est avec un plaisir certain que Mario Dias Barbosa cuisine des produits frais et surgelés, pour apprendre aux enfants les vraies saveurs des produits. Mais ceci est un travail de longue haleine, et Mario sollicite l'esprit de découverte à travers ses plats colorés et appétissants. Merci Mario...



Les animateurs des temps d'activités périscolaires

La réforme des rythmes scolaires à Souigné-sous-Ballon.

Après deux années de réflexion, la commune a mis en place ses nouveaux rythmes scolaires, avec la création d'un projet éducatif territorial, le recrutement, la création d'activités, etc... Depuis la rentrée de septembre, l'équipe d'animation a pris en charge les élèves des écoles, le lundi et le jeudi de 15h à 16h30. C'est ainsi que l'esprit créatif des enfants s'exerce les jours de temps d'activités périscolaires (TAP), entre sports, dessin, papier mâché, ateliers créatifs, cuisine, etc..., pour le bonheur des plus petits et des plus grands.



La rentrée 2014/2015 des écoles :



La nouveauté de cette rentrée scolaire, en dehors des rythmes scolaires, c'est bien sûr le renouvellement partiel de l'équipe enseignante. La nouvelle directrice, Mme Perrault, remplaçante de M. Brière (à qui nous souhaitons une bonne route pour sa nouvelle mission, et remercions pour ces années à Souigné), a pris ses fonctions durant l'été. Nous lui souhaitons tout le succès qu'elle mérite pour ce poste. Des enseignants nouveaux font également leur rentrée à Souigné, Mme Javanaud (CE1), Mme Pierné (remplaçante CE1), M. Léon (décharge direction CM2). Ils pourront compter sur le dynamisme des piliers de nos écoles, Mme Münzer (PS/MS), M Lebrun (MS/GS), Mme Rachet (CP), Mme Domergue (remplaçante CP), et Mme Boulanger (CE2/CM1). Nous leur souhaitons une bonne année scolaire à tous.



L'arbre identifie désormais notre commune

Souigné a son logo et son site internet

Avec ce site internet, notre commune est désormais dotée d'un outil de communication convivial, facile d'utilisation où chacun pourra trouver l'info qu'il recherche.

Vous découvrirez « l'arbre ». Il trouve son origine dans les tilleuls que l'on retrouve dans notre village : place de l'église, cour de l'école, terrain de la salle des fêtes. On peut aussi voir dans l'arbre plusieurs notions: le repère, la protection, le repos. Et cet arbre est en mouvement, symbolisant le dynamisme et le développement. Ces notions correspondent bien à l'image que l'on souhaite donner à notre village.

Cet arbre est celui des Souignéens et Souignéennes.

souigne-sous-ballon.fr



Des légumes de Souigné tous les jeudis

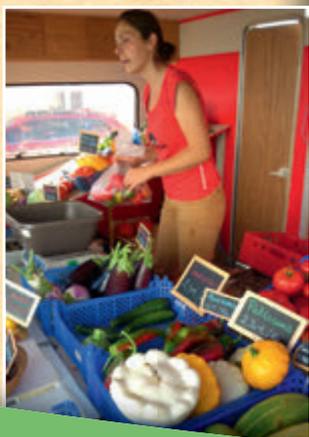
Du producteur au consommateur !

Jean-Edouard Aillard et Bérengère Alusse sont maraîchers en culture biologique à Souigné-sous-Ballon. Ils proposent leurs légumes tous les jeudis depuis le jeudi 28 août, de 16h30 à 19h00, sur la petite place près de la boulangerie.

Pomme de terre, choux, tomates, échalotes, courges, persil, fraises, poireaux, betteraves, ... Consommez local !



Par arrêté municipal en date du 25 août 2014, le stationnement des véhicules est donc interdit, tous les jeudis de 16H15 à 19H15, sur tous les emplacements de stationnement situés au niveau de la placette se trouvant en bas de la Rue du Cornet.



Boulangerie

Rencontre avec Sophie et David POIRIER

Présents sur la commune depuis avril 2014 pour leur première installation, les nouveaux boulangers nous ont gentiment reçus au sein de leur boutique durant l'automne.

David POIRIER, âgé de 32 ans, nous précise avoir découvert le plaisir de la boulangerie auprès de son papa, lui-même boulanger dans l'Orne.

Son épouse, Sophie POIRIER, âgée de 28 ans, était aide-soignante auprès de personnes âgées pendant 7 ans avant de devenir vendeuse au sein de la boulangerie.

Titulaire d'un CAP/BEP pâtissier effectué dans l'Orne, Monsieur POIRIER a développé différents savoir-faire et propose aujourd'hui au sein de la boulangerie des spécialités telles que les macarons sucrés et salés ainsi que le gâteau macaron nommé « ISPAHAN » fait à base de mousseline à la rose, framboises et litchis. Ce dernier est disponible tous les week-ends ou sur commande.

Le commerce propose toutes sortes de pains, viennoiseries, biscuits, gâteaux mais aussi des pizzas, bouchées à la reine, sandwiches et autres préparations salées.

Le personnel de la boulangerie est composé d'un pâtissier, d'un apprenti pâtissier, d'un boulanger, et de deux vendeuses.

Le couple se dit très heureux de travailler à Souigné-sous-Ballon où un accueil chaleureux lui a été réservé. Ils trouvent que la commune est agréable et que la présence de nombreuses associations génère un climat dynamique.

Déjà parents d'une petite fille Margaux, Arthur est arrivé début décembre dans la famille.

La boulangerie est ouverte : du mardi au samedi de 7h à 13h15 puis de 15h15 à 19h30

le dimanche de 7h à 13h15



Fermeture le dimanche après-midi ainsi que le lundi

Tél : 02-43-27-32-97

Ils recherchent un apprenti pâtissier / première année / pour l'année 2015. N'hésitez pas à les contacter si vous êtes intéressés.



Cession du réseau de l'AFR à la commune



Suite à cette dissolution, et sur demande de l'AFR la municipalité a accepté de reprendre à son compte l'ensemble du réseau situé sur le territoire communal. Ainsi, à partir de la fin de cette année, de nouveaux chemins deviendront communaux et donc accessibles à tous. De ce fait, l'entretien incombera à la municipalité, une commission regroupant des élus et des agriculteurs travaillera chaque année à un plan d'entretien.

Créée à la fin des années 1980, dans le cadre du remembrement de la commune, l'association foncière de remembrement (AFR) a été dissoute fin 2013. Elle rassemblait les principaux propriétaires fonciers, ces derniers payaient une cotisation pour entretenir le réseau de l'AFR. Ce réseau regroupe des chemins et des collecteurs (grands fossés collectant l'eau pluviale provenant des zones agricoles et de certaines zones urbanisées).



Photos mystère



Ces deux photos ont été prises sur la commune de Souigné. Mais où ?

Un indice : 1834



◀ Photo 2

◀ Photo 1

Aménagement de l'aire du Livet

Une haie bocagère plantée par les enfants de l'école

C'est dans le cadre de l'aménagement du terrain du Livet, aire naturelle située allée François de Maridort (allée du château), que les enfants de l'école ont participé à la plantation d'une haie bocagère mardi 18 mars.

Initié par la commune en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de la Sarthe, cet après-midi était animé par Mathieu Re-bendenne, ingénieur du pôle bois-forêt et paysage, et Lucie Jugé, avec le concours de Miguel Dechère employé municipal.

Au programme : des explications sur le rôle de la haie, les fonctions des racines, la plantation, l'installation de filets protecteurs contre les lapins. Et puis chaque arbre ou arbuste a été baptisé du nom de l'enfant qui l'a planté.



Les arbres gênants ont été abattus.



Les enfants de l'école ont planté les arbres, avec les conseils de la Chambre d'Agriculture.



Les étudiants évacuent les lentilles d'eau.

Des étudiants en BTSA gestion et protection de la nature (GPN) ont choisi Souigné et l'aire naturelle du Livet

Dans le cadre de leur projet tutoré, 4 apprentis en BTSA G.P.N. sont régulièrement présents sur le terrain. Après la réalisation de plusieurs inventaires (espèces végétales, papillons), une opération d'abattage d'arbres gênant pour la préservation de la mare, ces étudiants ont réalisé, avec la participation technique de la classe de seconde une restauration de la mare : enlèvement des lentilles d'eau à l'épuisette, curage manuel et évacuation de la biomasse chez un agriculteur qui servira d'engrais. Une intervention des étudiants est également prévue auprès des enfants afin d'expliquer leur travail.

La biodiversité présente sur le site est ainsi sauvegardée, et la commune poursuivra un aménagement du site propice à la promenade en famille et à l'observation des espèces végétales et animales présentes.



Arrêt cardiaque : 3 défibrillateurs installés à Souigné

Face à l'arrêt cardiaque, chaque minute de gagnée, c'est 10% de chance de survie en plus. Et chacun peut agir.

Vous êtes témoin d'une victime qui s'est effondrée brutalement et qui ne respire plus, il faut sans tarder :

3 défibrillateurs sont installés sur la commune. Deux d'entre eux sont posés en extérieur et sont disponibles 24h/24h et utilisables par tous.



Sites équipés : stade, salle des fêtes et mairie.

Bénévoles associatifs, élus, enseignants et personnels administratifs et techniques de la commune sont initiés à l'utilisation des défibrillateurs. Des formations pour les habitants sont aussi prévus début 2015. N'hésitez pas à vous inscrire en mairie.



ETAT-CIVIL 2014

NAISSANCES

Février	BROSSARD Noah - LEROY Capucine BLOT Zaho - VAILLANT PETIT Lucien
Mars	DELAREUX Tom - QUILLET Tehau
Juin	ADRION Noé
Juillet	RICHARD GUILLEMENT Léane
Septembre	PEIGNIN Eden
Novembre	POIRIER Arthur
Décembre	PERRIN Louise - ROUZIC Nolwenn GODFROY Anna

BAPTEMES CIVILS

Février	Zélie HARDOUIN
Juin	Lana LAURENT
août	Naomie LEBERT

MARIAGES

Avril	Pierre OTTINGER et Jean-Claude SEPPE
Mai	Stéphanie CHEVREUL et Stéphane MADELAINE Virginie DEROMBISE et Damien RONDEAU
Juin	Aurélien GAULIER et Eric GOURMEL
Juillet	Céline VOIDY et Paul DOURDENT
Septembre	Sandra PENCHE et Sébastien HENOUX

DECES

Février	Alexandrine PILLEUX
août	Bernard IBANEZ
Septembre	BernardCHANTELOUBE
Décembre	Geneviève COLLET Jean-Baptiste RAYMOND Marie-Louise LAMOUREUX Maurice HARDOUIN

L'hiver et l'obligation de déneigement dans l'agglomération

En quoi consiste le déneigement ?

Le déneigement comprend l'élimination de la neige par balayage ou raclage, et le salage ou sablage en cas de verglas et ce, jusqu'à la limite du trottoir, ou sur une largeur d'1,50m depuis la façade ou la clôture.

À qui appartient l'obligation de déneiger ?

Lorsqu'il existe un arrêté municipal, les riverains ont l'obligation de déneiger devant leur habitation.



Cette obligation appartient au locataire ou propriétaire de leur maison.

Pour Souigné-sous-Ballon, un arrêté du maire confirmera cette obligation à compter du 1^{er} janvier 2015. Pour les foyers composés uniquement de personnes de plus de 65 ans, ou empêchées par la maladie ou le handicap, les services techniques se chargeront du déneigement.



Le nouveau centre de traitement des eaux usées en fonction

Débutés à la fin de l'hiver 2013, les travaux de construction du nouveau centre de traitement des eaux usées se sont déroulés normalement. Les équipements sont désormais en service, les travaux de voirie sont finis, l'aménagement paysager se termine. L'ancienne station d'épuration a été entièrement rasée pour laisser place à un espace vert.

Le réseau de collecte des eaux usées emmène gravitairement les effluents vers cette partie basse du village. Le site de la nouvelle station d'épuration ne pouvait donc pas être changé. Les contraintes liées au rejet des eaux traitées dans le ruisseau de l'Aunay ont dicté le mode épuratoire : la technique des boues activées a été choisie, avec 2 grands bassins : un bassin d'aération et un bassin appelé clarificateur (séparation des eaux claires et des boues).

Le réseau du village est dit «mixte». Il existe une partie du réseau en unitaire : eaux usées et eaux pluviales sont évacuées dans la même canalisation, ce qui apporte beaucoup d'eau en station et ne favorise pas un bon traitement. L'autre partie est en séparatif : depuis l'habitation, les eaux usées sont séparées des eaux pluviales. Cette configuration est idéale pour obtenir un bon résul-

tat épuratoire en sortie de station. D'importants travaux sur le réseau de la rue Saint Martin ont été effectués afin de créer un réseau séparatif. Les habitations de ce secteur disposent désormais d'un double citerneau sur lesquels les propriétaires doivent raccorder séparément leurs eaux pluviales et eaux usées.

Avec ce nouvel équipement, la commune est équipée pour les 30 prochaines années et va pouvoir accueillir de nouvelles habitations.

Au printemps, les habitants de Souigné-sous-Ballon seront invités à venir visiter ce centre de traitement des eaux usées.

Coût du centre de traitement : 1 474 626,22 € TTC

Subventions :

Conseil Général : 251 446 €

Agence de l'Eau : 316 042 €

Avance remboursable à taux 0% de l'Agence de l'eau : 502 892 €

Emprunt : 200 000 €



Tri des déchets

Les points d'apports volontaires

Les conteneurs sont destinés à collecter les emballages (cartons, bouteilles, canettes, boîtes de conserves) et le papier.

Il est trop souvent constaté des dépôts sauvages au pied des conteneurs. Il s'agit généralement de déchets qui doivent être déposés à la déchèterie, ou dans vos sacs poubelles pour la collecte devant votre porte. Parfois, il suffit d'un peu de courage pour déposer les emballages **DANS** le conteneur, et ne pas les laisser sur le sol.

Un mauvais tri entraîne un surcoût (par le refus au centre de tri et une activité accrue liée au nettoyage des points d'apports volontaires).

Le dépôt sauvage peut être sanctionné par une amende.

Afin de garder notre commune propre, et de maintenir une redevance des ordures ménagères stable (pas d'augmentation depuis 2008), il est demandé d'être davantage vigilant sur les consignes de tri.



Distribution des sacs poubelles

La collecte des ordures ménagères se fait en porte-à-porte le jeudi matin. Seuls les sacs marqués « Communauté de communes des Portes du Maine » sont ramassés.

La quantité donnée dépend de la composition de votre foyer.

Lieu de distribution: mairie, salle du conseil municipal.



Dates :

- 9 janvier 2015 de 9h à 12h
- 10 janvier 2015 de 9h à 12h
- 13 janvier 2015 de 14h à 17h
- 15 janvier 2015 de 14h à 17h
- 16 janvier 2015 de 9h à 12h
- 17 janvier 2015 de 9h à 12h

Déchèterie communautaire

Jours d'ouverture

Lundi : 14h - 18h

Mercredi : 9h - 12h et 14h -18h

Vendredi : 8h - 13h

Samedi : 9h - 12h et 14h -18h

La déchèterie est fermée les jours fériés.

Les apports en déchèterie sont limités à 1m³/jour d'ouverture/matériau.

Pour d'importants volumes à déposer, contactez le service déchet de la Communauté de Communes.

Accès des artisans

L'accès de la déchèterie aux artisans est autorisé sur présentation d'une carte de déchèterie «artisan». Il s'agit d'une carte prépayée qui se débite en fonction de la nature du matériau et du volume déposé. Les cartes sont disponibles à la Communauté de Communes.

Le tarif pour le dépôt des matériaux est de :

- 4 €/m³ pour les gravats, bois, cartons et déchets verts
- 12 €/m³ pour les encombrants
- 1 €/kg pour les déchets de peinture, solvants (DMS), etc...
- 1 €/kg pour l'huile de friture

Gratuit pour la ferraille, les huiles de vidange et les néons.

L'accès est plus particulièrement réservé le vendredi de 8h à 13h

Les déchets acceptés et refusés

DECHETS ACCEPTÉS	DECHETS REFUSÉS
<ul style="list-style-type: none">• Bois• Ferrailles• Gazon• Branchages• Gravats inertes• Peintures, solvants• Piles, batteries• Huile de vidange• Radiographies• Aérosols• Néons et ampoules basse consommation• Encombrants• Cartons• DASRI (selon calendrier de collecte)• Bidons souillés• Bouteilles de gaz• Pneus VL et motos (selon calendrier de collecte) ou rapportées au fournisseur dans le cadre de la reprise du 1 pour 1	<ul style="list-style-type: none">• Amiante : contactez un centre de collecte des déchets dangereux• Branches dont le diamètre est supérieur à 10cm : le bois doit être fendu ou utilisé en bois de chauffage.• Ordures ménagères : à présenter à la collecte hebdomadaire• Produits phytosanitaires et emballages souillés : contactez la Chambre d'Agriculture qui organise des collectes spécifiques.• Produits radioactifs

Déclaration des chiens de 1^{re} et 2^e catégories en Mairie

La loi impose aux propriétaires ou aux détenteurs de chiens dangereux de 1^{ère} et 2^{ème} catégories de les déclarer en Mairie et d'être en possession d'un permis de détention délivré par le Maire.

Par conséquent, tous les propriétaires ou détenteurs de chiens catégorisés sur la Commune sont invités à passer au secrétariat de Mairie pour compléter le document de déclaration. Pour accomplir cette formalité, il vous est demandé de vous munir des pièces suivantes :

- carte d'identification de votre chien
- certificat de vaccination antirabique de votre chien en cours de validité
- attestation d'assurance garantissant votre responsabilité civile pour les dommages pouvant être causés aux tiers par votre chien
- l'attestation d'aptitude sanctionnant une formation portant sur l'éducation et le comportement canins ainsi que sur la prévention des accidents.

Des documents complémentaires vous seront demandés selon l'âge et la catégorie du chien (évaluation comportementale du chien, certificat de stérilisation...).

Seulement quand le dossier de déclaration de votre chien sera complet, il sera possible de vous délivrer un permis de détention pour votre chien, signé du Maire. Vous serez uniquement à ce moment-là conforme avec la réglementation relative aux chiens dangereux.

LES SANCTIONS

Depuis le 1^{er} janvier 2010, les propriétaires de chiens de 1^{ère} ou 2^{ème} catégorie qui ne peuvent pas fournir le permis de détention risquent jusqu'à 3 mois de prison et 3750 euros d'amende, ainsi que la confiscation et/ou l'euthanasie du chien.

Par ailleurs, l'acquisition, la cession et l'importation de chiens d'attaque (de catégorie 1) sont punies de 6 mois d'emprisonnement et de 15.000 euros d'amende. Toute détention de chiens d'attaque non stérilisés est punie des mêmes peines.

Cette nouvelle réglementation et ces sanctions sont destinées à renforcer la protection des personnes contre les chiens dangereux et à prévenir les accidents.



Savoir vivre ensemble : la promenade du chien



Lorsque vous sortez votre chien, il doit être tenu en laisse et vous devez veiller à ce qu'il ne rentre pas dans les propriétés privées. Les excréments ne doivent pas se retrouver sur la voie publique, ni sur le gazon du voisin. Il vous appartient de ramasser les déjections canines de votre animal préféré.

Les chiens errants...

Un animal est considéré comme en état de divagation à partir du moment où il n'est plus sous la surveillance effective de son maître.

La capture et le transport des animaux errants sont à la charge des communes. La commune de Soulligné-sous-Ballon a signé une convention de capture et de transport des animaux avec la société Caniroute. La fourrière Caniroute prend également en charge les animaux récupérés.

Quand le propriétaire est identifié, il lui appartient de récupérer son animal et de s'acquitter – conformément à la réglementation – des frais de garde. Le propriétaire doit également payer les frais de capture avancés par la commune.

Frais de capture : 60,98 euros HT de l'heure

Frais de garde : 12,20 euros HT par jour

Frais de restitution et d'identification : 53,36 euros HT par animal.



Un hommage aux soldats de la Grande Guerre très suivi

Mardi 11 novembre, plus d'une centaine de Soulignéens et Soulignéennes se sont rassemblés place de l'église. Emmenés par l'harmonie municipale, le défilé s'est arrêté au Monument aux Morts.

La cérémonie protocolaire s'est déroulée en 3 phases :

- une remise de la Médaille militaire à Alphonse André Maignan par le Lieutenant Pilard, commandant la communauté de brigade de gendarmerie de Ballon/Savigné
- la lecture par David Chollet, maire, d'une lettre d'un jeune sous-officier sarthois de 19 ans, Henri Sentilhes, écrite pour ses parents depuis les tranchées, puis du message du Secré-

taire d'Etat auprès du Ministre de la Défense chargé des anciens combattants

- un hommage aux Morts avec le dépôt de gerbes au pied du Monument, suivi de l'appel des 43 soldats de Souligné morts pendant cette guerre. Ce sont les enfants de l'école de Souligné qui ont fait cet appel, ponctué à chaque nom d'un « Mort pour la France », et d'un roulement de tambour. La sonnerie aux Morts a retenti, suivi de la minute de silence et de la Marseillaise.

Le défilé a ensuite parcouru les rues du bourg pour rejoindre la salle des fêtes, où le vin d'honneur a été servi, et les brioches données aux enfants.



Monsieur Maignan a reçu la Médaille Militaire.



L'éclairage public

Du changement pour 2015

Après un vaste chantier d'enfouissement de réseaux, plusieurs secteurs du bourg sont sans éclairage depuis un long moment.

L'équipe municipale du précédent mandat avait fait le choix de regrouper l'achat et l'installation des nouveaux candélabres sur plusieurs parties du bourg : rue Saint Martin, chemin de l'Etrillon, chemin des Perrières, rue Charles Letailleur, et Grande Rue (route de Ballon) le long du cheminement piétons/vélos.

La volonté du nouveau conseil municipal était donc de poursuivre ce qui était prévu. Or, un aléa sur les travaux du cheminement piétons/vélos, lié à un contentieux avec un riverain, a retardé considérablement les travaux.

Cependant, un bureau d'études travaille depuis début décembre sur cette opération d'éclairage. La consultation des entreprises va être lancée en janvier, pour une installation des nouveaux candélabres au printemps.

Economie d'énergie : des candélabres modernes en LED et extinction totale dès 23h00.

Le conseil a validé un nouveau type de candélabres. Afin de réduire la consommation d'électricité sur l'éclairage public, les élus ont fait un double choix : le passage en technologie LED, et la modification des horaires d'éclairage du bourg. Les modèles installés dans l'agglomération n'étant pas adaptés à l'éclairage LED, ce sont donc de nouveaux modèles qui seront installés sur les nouveaux secteurs. Subventionné par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), l'Etat et l'Europe, cet investissement important va changer la physionomie du bourg la nuit (un éclairage plus blanc), y compris dans les nouveaux et futurs lotissements. La circulation étant extrêmement réduite la nuit, il n'est donc pas nécessaire d'y maintenir un éclairage. L'ensemble du bourg sera donc éteint totalement de 23h00 à 6h00.

Les futurs candélabres seront similaires à ce modèle.



Le Clos de la Varenne

Les travaux se terminent

Le dernier lotissement construit sur la commune se termine. Les travaux de voirie ont été réalisés et l'aménagement paysager va être prochainement. La quasi-totalité des terrains est construit (il reste 1 terrain à vendre). Ainsi, ce sont 18 nouvelles familles qui se sont installées sur Souligné. La commune va prochainement réaliser un cheminement piéton pour les riverains de ce lotissement, afin qu'ils puissent rejoindre la route du Mans et le centre bourg. Le fossé sera busé sur quelques mètres, puis empierré.

Les équipements de ce lotissement privé seront rétrocédés dans le domaine public communal. Ainsi, la voirie, les espaces verts et les réseaux (assainissement, éclairage, électricité et téléphone) seront propriété de la commune qui en assurera l'entretien.

La voirie du lotissement est terminée.



La Cidrerie, boutique déco et salon de thé, au bord de l'eau

La Cidrerie, c'est une boutique déco, mais aussi un salon de thé, une terrasse sur l'Orne Saônoise pour prendre son temps ...

Un vrai lieu de détente et de calme où l'on peut prendre un très bon chocolat chaud au pied de la cheminée, un thé, un café et une pâtisserie maison.

Ouverture : vendredi-samedi-dimanche dès 15 h.

Soldes dès le vendredi 9 janvier, de -20% à -50% jusqu'au 10 février.



La Cidrerie
Le Moulin Neuf,
route de Montbizot
à Souigné-s/Ballon.
02.43.88.70.20



Une promenade d'été : le jardin de Poésie

La Villa Hortense, Jardin de Poésie à Souigné

« C'est une maison d'hôte au charme campagnard, un jardin d'exception ouvert au public, un vrai petit coin de paradis à Souigné-sous-Ballon.

Longère oblige, toute la maison exposée plein sud est ouverte sur ce paradis vert. « On accueille le public dans le jardin depuis 2011, le deuxième week-end de chaque mois, de mai à septembre. » Visite guidée presque nécessaire, tellement il y a de petits recoins et d'essences variées. « C'est 30 ans de passion, souffle Bernadette, mais le plus gros s'est fait les dix dernières années. Chaque petit recoin est travaillé avec une plante rare. » Si elle n'est pas rare, elle est ancienne ou d'une ampleur exceptionnelle. On est confondu par les senteurs d'asclépias, l'herbe à perruches. Et ce grenadier vieux de 30 ans, toujours guilleret malgré les hivers à -18 °C qu'il s'est pris dans les branches ! Quant au jasmin, il bourdonne véritablement tellement ça sent bon... » (Ouest-France).



Les 23 et 24 août dernier, le jardin de Poésie a accueilli Roger Le Huel, ami de Jacques Prévert, pour une rencontre avec les visiteurs.



<http://www.unjardindepoesie.fr>
<http://www.villahortense.com>





Le comité des fêtes anime notre village

Tout au long de l'année, le comité des fêtes organise différentes manifestations. Le carnaval et le défilé de chars décorés, le bric à brac du 1er mai, les festivités du 13 juillet et son feu d'artifices, le vide grenier en septembre, la participation au Téléthon, et cette année la très belle exposition consacrée au modélisme qui a reçu près de 1000 visiteurs : il y en a pour tout le monde. Ces animations rassemblent beaucoup de monde, et dynamisent à chaque fois le centre du village.

N'hésitez pas à rejoindre l'équipe d'animation.

Contact : Christian Gouin 02.43.25.91.83



Cross : 450 sapeurs-pompiers

Samedi 22 février 2014, les sapeurs-pompiers du centre de secours de Souigné recevaient le championnat départemental de cross des sapeurs-pompiers de la Sarthe. Cette compétition a rassemblé près de 450 sapeurs-pompiers volontaires et professionnels, des personnels administratifs et techniques du SDIS72, et une vingtaine d'enfants. 5 courses étaient au programme sur l'après-midi.



Les brodeuses de l'ABCD'AIR ont exposé tout le week-end

Très belle exposition ce week-end du 11 et 12 octobre à la salle des fêtes de Souigné. L'association de broderie proposait aux visiteurs leurs travaux réalisés depuis 2 années. En effet, l'exposition se tient tous les 2 ans. Et le succès a été au rendez-vous avec plus de 260 visiteurs. Broderie, encadrement, dentelle, les passionnées ont expliqué et œuvré devant les visiteurs.



L'association se réunit chaque jeudi et regroupe 36 brodeuses depuis maintenant 14 ans.

Contact : Christiane Baligand
02 43 27 34 58

au championnat départemental

Le terrain rendu particulièrement boueux avec les pluies n'a pas empêché les concurrents d'apprécier les parcours (de 1 km à 8,300 kms) préparés sur des boucles traversant les prés, vergers et chemins aux alentours du centre bourg. Le maire Jean Desgrouas, le Colonel Pascal Ribot, et le Conseiller Général Yannick Rebré, ont félicité les différents vainqueurs.



Ecole de musique et de danse

Spectacle de l'école de musique et de danse « Les pieds dans l'eau La tête en l'air »

C'est l'aboutissement de 9 mois de travail pour la trentaine de bénévoles qui encadrent ce spectacle. Avec la participation des élèves de Modern'Jazz sous la direction de Pauline et des élèves de l'école de musique sous la direction de Romain, ce sont 15 chorégraphies qui ont été présentées aux 400 spectateurs présents à la salle Mélusine de Bonnétable le 24 mai 2014. Ce show bien orchestré a rassemblé 110 danseurs et nécessité plus de 300 costumes. Plusieurs chorégraphies ont été accompagnées par l'orchestre « Kaméléons » de l'école de musique sous la direction de Bruno Buon.

L'association remercie tous les commerçants et artisans qui la soutiennent pour le financement de ce spectacle.

Retenez la date du prochain spectacle : le 13 juin 2015 salle Mélusine à Bonnétable.

Le thème retenu : « Les comédies musicales » avec projection de décors en vidéo.



Toutes les photos du spectacle sur le site de l'école de musique : www.emd72.com

Président Christophe Gratedoux
02 53 49 82 47



SOULIGNÉ 17
SOUS BALLON

Téléthon

Plus de 1500 € récoltés !

Depuis plusieurs années, les associations de Souigné s'associent pour organiser le Téléthon. Et la réussite est au rendez-vous : après le concert de la chorale Chantelyre en novembre, l'animation a débuté le vendredi 5 décembre par la course des enfants, suivie d'une initiation au tennis de table. Puis le samedi 6, dès 10h00, des véhicules militaires ont pris place auprès de la mairie, ainsi qu'un groupe d'amis motards. Des baptêmes en motos, jeep, en camion servant au transport des troupes étaient proposés. Jeu de pétanque, vente de crêpes et boissons chaudes, lâcher de ballons : les diverses animations, et les dons d'associations locales ont permis de collecter plus de 1500 €.

Les 1ers ballons retrouvés ont été localisés près de la Rochelle, en Vendée, sur l'île d'Oléron et dans le Maine et Loire.



Maxime Rohée, pilote de motocross

Maxime habite Souigné et a une passion : le motocross. Cette passion est partagée par sa famille qui le suit et le soutient dans ce sport mécanique.

L'année 2014 se termine sur de bons résultats en 250cc.

Voici son palmarès 2014 :

- 1^{er} du motocross national à Sougy (45)
- 2^{ème} au championnat d'endurance MX2 des Pays de la Loire
- 8^{ème} à la coupe des régions de France de moto cross MX2 à Edern (29)
- 12^{ème} à la coupe des régions de France d'endurance MX2 à Andillac (81)

Suite à ces résultats, Maxime décroche un contrat pilote chez KTM et sera au guidon d'une 250SX pour la saison 2015.

Pour l'aider financièrement, l'association R-Max Racing organise chaque année une soirée dansante à la salle des fêtes le samedi 17 octobre 2015. La commune verse également une subvention à l'association.



Le Père Noël pour les enfants de Souigné

Le vendredi 19 Décembre, l'association des parents d'élèves (APE) a organisé comme chaque année la journée de Noël pour les écoles. Cette journée a commencé par le spectacle de Noël, animé par une conteuse. Puis c'était l'heure du repas de Noël à la cantine, pour les élèves qui mangent au restaurant scolaire, repas proposé par la commune.



Et l'après-midi, l'évènement attendu par les enfants de toute l'école, l'arrivée du Père Noël, avec la distribution des cadeaux offerts par l'APE, et le goûter de Noël, offert par la commune.

Génération Mouvement

Tous les adhérents de l'association Génération Mouvement se sont retrouvés le mardi 16 décembre 2014 pour le repas de Noël. Ce moment convivial auquel participait le maire David CHOLLET a été pour le président Jean RIZZO l'occasion de fêter quelques anniversaires d'adhérents nés en décembre.

Le repas fut ponctué d'intermèdes musicaux : l'accordéon de Pierre Lépine, et les chants de Pierre Aubert, Marie-Louise Gourdin, Michel Pottier accompagnés de Louis-Jacques Péan au saxo et à l'harmonica.

Cette association (anciennement appelée Aînés Ruraux) regroupe des retraités qui aiment se retrouver toutes les semaines pour des activités en commun : pétanque, cartes, jeux, randonnées, voyages à la journée ou de plusieurs jours, ...

Le président J.RIZZO réfléchit à de nouvelles activités pour les jeunes retraités qui souhaitent rejoindre l'association : une sortie bowling est bientôt envisagée.



Marie-Louise Gourdin

Louis-Jacques Péan et Michel Pottier.

Contact : Président de Génération Mouvement
Jean RIZZO 02.43.27.37.42



Vœux du Maire : Tous les habitants sont invités le VENDREDI 16 JANVIER à 19 h à la Salle des Fêtes.

CALENDRIER DES FÊTES 2015

JANVIER

Vendredi 9 : Assemblée générale association Mil...Pat's

Mardi 13 : Ramp

Vendredi 16 : Vœux de la Municipalité

Jeudi 29 : Assemblée générale association des A.F.N.

Vendredi 30 : Assemblée générale du Comité des Fêtes

Samedi 31 : Repas dansant Ecole de Musique et Danse

FEVRIER

Jeudi 5 : Ramp

Vendredi 13 : Assemblée générale du Club Bouliste Souignéen (salle associative)

Vendredi 20 : Assemblée générale R-Max Racing (salle des fêtes)

MARS

Samedi 7 : Repas dansant organisé par le Football Club Souignéen

Vendredi 13 : Loto de l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Souigné sous Ballon

Jeudi 19 : Ramp

Dimanche 22 : Carnaval du Comité des Fêtes

Dimanche 29 : Concert classe orchestre Ecole de Musique

Mardi 31 : Festival Pays du Même Spectacle salle des fêtes.

AVRIL

Samedi 11 : Course pédestre organisée par les Foulées des Portes du Maine

Dimanche 26 : Concours de boules organisé par le Club Bouliste Souignéen

MAI

Vendredi 1er : Bric à Brac organisé par le Comité des Fêtes

Mardi 5 : Ramp

Vendredi 8 : Commémoration 8 mai

Jeudi 21 : Journée détente organisée par le Club des Aînés Ruraux Cantonal

Vendredi 29 : Soirée gourmandise organisée par l'association des Parents d'Elèves

Samedi 30 : Concours de boules organisé par le Club Bouliste Souignéen

JUIN

Jeudi 4 : Ramp

Dimanche 7 : Tournoi de football organisé par le Football Club Souignéen au stade René Blétry

Samedi 13 : Spectacle de danse organisé par l'Ecole de Danse (salle Mélusine de Bonnétable)

Dimanche 14 : Kermesse des Sœurs organisé par l'association Amis des Religieuses

Vendredi 26 : Assemblée générale du Football Club Souignéen (salle associative)

Samedi 27 : repas des A.F.N.

Dimanche 28 : Kermesse des Ecoles organisée par l'association des Parents d'Elèves

JUILLET

Lundi 13 : Cérémonie, vin d'honneur par la Commune retraite aux flambeaux et feu d'artifice organisés par le Comité des Fêtes

AOUT

Dimanche 9 : Commémoration Libération de Souigné

Dimanche 30 : Concours de boules organisé par le Club Bouliste Souignéen

SEPTEMBRE

Samedi 5 : Assemblée générale de l'Ecole de Danse et Musique

Samedi 5 : 10ème anniversaire de l'association Mil... Pat's

Samedi 5 : 40 ans du Foot organisé par le Football Club Souignéen au stade René Blétry

Dimanche 20 : Vide grenier organisé par le Comité des Fêtes

Jeudi 24 : Marche cantonale organisée par le Club des Aînés Ruraux Cantonal

Dimanche 27 : Bal de l'association Génération Mouvement

OCTOBRE

Samedi 3 : Soirée couscous de l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Souigné sous Ballon

Dimanche 4 : Repas du CCAS

Vendredi 9 : Assemblée générale de l'association Tennis de Table Souignéen

Samedi 17 : Soirée cassoulet de l'association R-Max Racing

Vendredi 30 : Réunion de l'association Club Bouliste Souignéen

NOVEMBRE

Vendredi 6 : Loto du Football Club Souignéen

Mercredi 11 : Commémoration de l'Armistice

Samedi 14 : Concert avec vin d'honneur de la Chorale Chantelyre

Samedi 28 : Repas dansant de l'Harmonie Municipale

DECEMBRE

Samedi 5 : Téléthon Place de l'Eglise

Samedi 5 : Sainte Barbe de l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Souigné sous Ballon

Vendredi 18 : Spectacle de Noël pour les enfants de l'Ecole (le matin) organisé par l'association des Parents d'Elèves

Vendredi 18 : Goûter de Noël de l'association Ecole de Musique et Danse (le soir)



MAIRIE DE SOULIGNÉ-SOUS-BALLON

TÉL. : 02 43 27 32 85

souigne-sous-ballon.mairie@wanadoo.fr